aux fillettes en formation, et aux personnes qui ont un maintien défectueux.

La maison Bulteau Sœurs, 22, rue Saint-Georges, à Roubaix, possède un choix d'élégants cache-corsets et de pantalons s'adaptant sur leur corset, ainsi que des jupons dernier genre, de la lingerie fine et de la lingerie courante. 5615

WATTRELOS

UN INCENDIE CRIMINEL. — Six tentatives consécutives. — Deux arrestations. — Samedi matin, vers dix heures, les habitants de la rue Royale prévinrent le garde Lepoutre, de faits assez étranges qui se passaient dans une maison de leur voisinage, habitée par les époux Provoyeur, dont le mari, Jules, exerce la profession de rattacheur. A six reprises différentes, le feu s'était déclaré dans la maison, à des endroits différents, et il n'y avait pas de doute, que l'un ou l'autre des époux fût l'auteur de ces tentatives d'incendie volontaire. Le garde se rendit, chez eux, et à onze heures, aidé du brigadier de police Plouvier, il incarcéra au poste de la mairie, Jules Provoyeur, qui paraissait surexcité par l'alcool.

M. Bossard, commissaire, prit aussitôt des renseignements sur cette affaire, et à deux heures, il mettait également en état d'arrestation la femme de Provoyeur. Le mari et la femme sont depuis longtemps brouillés. L'enquête établira sans doute, la culpabilité de l'un ou de l'autre, car trois hypothèses sont en présence : la complicité des époux, ce qui n'est guère probable, étant donnée leur mauvaise entente ; la culpabilité du mari, dans l'état de demi-ivresse où ils se trouvait ; enfin, la culpabilité de la femme, qui espérait s'affranchir de la vie commune, au moins pour quelque temps, en accusant son mari d'avoir voulu mettre le feu à la maison. Et cette dernière hypothèse paraît jusqu'à présent, être appuyée sur des indices sérieux.

UN INCIDENT D'ATELIER. — Vingt-et-un bâteurs de l'usine Lefebvre et Bastin, au Petit-Tournai, avaient quitté le travail dans la matinée de samedi, demandant une augmentation de salaire de cinq centimes à l'heure. Ils étaient venus en délégation au commissariat de police, vers onze heures, déclarer qu'ils se mettaient en grève ; ils ne paraissaient pas très d'accord entre eux sur l'importance de l'augmentation réclamée, les uns opinant pour trois centimes à l'heure, les autres pour cinq. Dans l'après-midi, les jeunes gens ont repris le travail aux mêmes conditions.

TOURCOING

LES PRINCIPES ET LES HOMMES

Dans la lutte électorale qui se poursuit, on a une tendance très marquée, dans le camp adverse, à restreindre le débat à une question d'hommes.

Ce qui doit dominer, suivant nous, c'est la question de principes.

La personnalité de M. Dron ne peut pas être en jeu, nous ne cessons de le répéter ; si nous avons toujours combattu et continuons à combattre avec énergie et persévérance l'ancien député de Tourcoing, c'est parce qu'il est inféodé à une politique que nous répudions, à une politique qui, tôt ou tard, peut conduire le pays aux abimes.

Mus par un sentiment irréfléchi et par des craintes chimériques, quelques-uns de nos amis peut-être, ont jusqu'ici porté leurs suffrages sur le nom de M. Dron, parce qu'ils croyaient la République en danger et qu'ils voulaient le maintien de ce régime qui a leurs préférences.

Mais qu'ils veulent bien réfléchir.

Nous aussi, nous tenons fermement à la forme actuelle du gouvernement.

Mais, sans vouloir établir des distinctions subtiles, nous avons bien le droit de dire qu'il y a deux façons de concevoir l'application du régime républicain.

D'un côté vous avez ceux qui ont la prétention de faire de la République leur chose, de s'en servir comme tremplin pour atteindre les honneurs ou les fonctions, d'en user comme moyen de domination et de tyrannie.

De ce côté se rangent les radicaux, radicaux-socialistes, collectivistes et révolutionnaires de tout genre, qui, sous le prétexte d'anti-cléricalisme, veulent anéantir toute liberté religieuse, qui, sous prétexte de réformes sociales, désorganisent la société, prêchent la lutte des classes, atteignent la France dans ses forces vives, et finiront par ruiner le travail national.

D'un autre côté, vous avez ceux qui ne veulent à aucun prix séparer l'idée de République de l'idée de liberté, ceux qui ont la conception vraie du seul régime sous l'égide duquel on puisse penser librement, agir librement, enseigner librement et même prier librement.

Ce n'est plus ici une coterie, c'est une masse compacte de citoyens, appartenant au point de vue confessionnel à des religions différentes, mais réunis en une idée commune, la plus élevée qu'on puisse désirer, l'action commune de tous les Français, sans exception, en vue de faire de la nation une nation forte et prospère, de faire de la patrie, une France glorieuse exerçant son prestige dans le monde entier.

A Tourcoing, dans cette élection-ci, la politique jacobine et sectaire est identifiée en M. Dron, et la République libérale, tolérante, ouverte à tous, a comme représentant M. Léon Monnier.

C'est pourquoi nous adjurons tous nos amis, tous ceux qui sont restés jusqu'à présent indifférents à ces luttes électorales, de bien se pénétrer de la gravité de la situation, de l'importance des intérêts en jeu, et, le dimanche 11 mai, de faire triompher la « République aux Français », que défend M. Léon Monnier.

J. P.-L.

LISTES ÉLECTORALES FAUSSÉES

Il y a quelques jours l'*Avenir* se livrait à des commentaires désobligeants sur les remerciements adressés à ses électeurs par notre sympathique et vaillant candidat M. Léon Monnier.

Nous ne nous arrêterons pas aux arguties péniblement accumulées, mais il est un passage de cet article que nous devons citer en entier ; le voici :

Malgré une pression écœurante, malgré une confection de liste scandaleuse ».

Il faut en avoir du toupet ! La pression écœurante d'où vient-elle ? Le parti Monnier a employé tous les moyens, a pressuré toutes les consciences, a intimidé à tel point les ouvriers qu'à Neuville, pas un de nos partisans n'a osé porter des bulletins pour M. Dron. Il a fallu avoir recours aux porteurs de Tourcoing.

On voit ce que les « blancs » font de la liberté.

D'un autre côté, ils ont tellement « tripatouillé » dans le temps qu'ils parlent de confection de liste scandaleuse. Pour des gens qui se piquent de bien parler, qui se déclarent respectueux des lois existantes (sauf de celles qui ne leur plaisent pas) que d'audace à crier au scandale pour des choses établies légalement. Ne répondons pas à ces injures. Soyons assez généreux pour comprendre que M. Monnier a dit cela dans un moment d'emportement, dans un accès de colère et, encore en proie à la furie qui s'empara de lui, quand il apprit le piteux résultat en sa faveur.

L'*Avenir* a l'habitude de renverser les rôles avec une étonnante désinvolture : il ne faut donc pas s'étonner qu'il prenne le ton rogue du Loup de la fable pour nous dire : « Tu la troubles ». Toutefois, la forme acerbe que le journal de M. Dron donne à ce passage démontre que M. Léon Monnier avait frappé juste.

Le fait d'avoir préparé les listes électorales de façon à réunir dans la circonscription tous les petits fonctionnaires sur lesquels il est plus facile de peser constitue, sans contredit, une pression électorale ou tout au moins une manœuvre, susceptible de vicier les résultats du scrutin.

Qu'un électeur, qui habite effectivement le canton nord, par exemple, élise domicile dans le canton sud, où il possède une propriété, il a agi dans la plénitude de ses droits, mais est-ce le cas pour cette inscription en masse de fonctionnaires avec attribution d'un domicile fictif ? assurément non.

On ne fera croire à personne que 48 douaniers et 47 employés du chemin de fer habitent la gare centrale, que 25 employés des postes peuvent se loger dans l'Hôtel des Postes. Or, un douanier, un employé de chemin de fer ou des postes, n'est pas électeur parce que douanier, employé du chemin de fer ou des postes, mais parce que citoyen, tout citoyen a son domicile électoral là où il habite. Il n'y a pas à sortir de là.

Par conséquent, que l'*Avenir* le veuille ou non, les listes électorales ont été faussées et il y a eu un véritable embrigadement d'électeurs, ce qui constitue une manœuvre électorale contre laquelle on ne saurait trop vigoureusement protester.

LE RAPPORT DE LA FÉDÉRATION DE TOURCOING SUR LA LIMITATION DES HEURES DU TRAVAIL PRÉSENTÉ AU SÉNAT. — Nous lisons dans le *Petit Jaune* paru vendredi :

« Dans leur premier Congrès, les Jaunes de France ne se sont pas contentés d'émettre des vœux, sages sans doute, mais dont la réalisation peut être retardée assez longtemps encore, attendu qu'elle ne dépend pas entièrement d'eux ; ils ont fait mieux, et pour prouver que leur mouvement n'est pas une illusion, mais bien une réalité, ils ont posé des actes et accompli des démarches éminemment utiles et pratiques et dont les résultats se font déjà sentir. (Compte rendu, page 163.)

» Le 31 mars, plusieurs membres du Congrès, délégués des industries textiles, se sont rendus au Sénat.

» M. Lanoir remit en leur nom à M. Bérenger, la protestation si documentée des ouvriers de Tourcoing contre la loi limitant les heures de travail.

» M. Bérenger promit d'étudier cette protestation et d'amener la discussion sur ce sujet à la première séance du Sénat. En prenant congé des délégués, il ajouta : « Les sénateurs, quoiqu'on en dise, sont en grande majorité favorables aux Jaunes ; mes collègues et moi avons suivi attentivement les travaux de votre Congrès et sommes heureux de constater que le courant rouge est enfin endigué. Une chose nous a frappés dans vos discussions, c'est le calme, la sagesse et le bon sens avec lesquels vous les menez ; aussi, quand nous aurons à discuter des lois ouvrières, je ferai convoquer avec plaisir, devant la Commission du travail du Sénat, des ouvriers Jaunes appartenant aux professions intéressées. Car, il faut bien le reconnaître, les Jaunes n'ont pas jusqu'ici assez compté avec nous ; qu'ils viennent à nous avec confiance, nous les écouterons, et leurs conseils et leurs renseignements pourront nous permettre, dans bien des cas, d'arrêter les folies de la Chambre. »

» Qu'on vienne dire encore que les Jaunes ne font rien ! »

CONCILIATION. — Sous ce titre, le *Petit Jaune* publie l'information suivante :

« Dans le courant de ce mois, le Conseil d'Union fédérale de tissage a reçu de quelques ouvriers pères de famille, par l'entremise de leur président de syndicat une pétition au sujet de l'application de la nouvelle loi de dix heures et demie.

» Dans l'usine où ils se trouvent, pour permettre aux adultes de continuer à travailler onze heures, on avait mis dans une salle à part tous les jeunes gens au-dessous de 18 ans.

» Des pères de famille, désireux d'apprendre eux-mêmes leur métier à leurs enfants, demandaient à être admis dans cette salle pour continuer à se trouver près de leurs enfants.

» Le patron a répondu qu'il reconnaissait la justesse de la réclamation et que tous les pères de famille qui en feraient la demande, seraient admis dans la salle des apprentis où, au besoin, on monterait des métiers leur permettant de faire des articles aussi avantageux que dans les autres salles.

» Nous envoyons, au nom de la Fédération, l'expression de notre gratitude à ce patron qui a reçu avec une grande bienveillance la demande des pères de famille ouvriers. »

BÉNÉDICTION D'UN DRAPEAU. — C'est aujourd'hui dimanche 4 mai, à la messe de 11 heures et demie en l'église du Sacré-Cœur, que la Fanfare des Anciens Combattants de 1870-1871, dite « Les Amis Réunis », fera bénir son drapeau. La chorale la « Sans Crainte », de Roubaix, dirigée par M. Armand Callewaert, se fera entendre au cours de la cérémonie. Voici les titres des œuvres qui seront interprétées par ces deux sociétés : Fanfare : La coupe d'or, ouverture, Deneufbourg ; chorale : Sanctus de la messe Sainte-Thérèse, Th. de la Hache ; fanfare : Sur la plage, fantaisie maritime, Minne.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE. — Durant la semaine dernière, c'est-à-dire du 28 avril au 3 mai, le mouvement des étrangers s'est fait comme suit : arrivées, hommes, 3 ; femmes, 4 ; enfants, 1.

Départs : hommes, 6 ; femmes, 3 ; enfants, 7.

UN OUVRIER TEINTURIER GRIÈVEMENT BRULÉ. — L'accident s'est produit samedi matin, vers onze heures et demie, dans la teinturerie de M. Aimable Liard, rue Saint-Pierre, dans les circonstances suivantes :

Un ouvrier teinturier de cet établissement, Octave Vandeginste, âgé de 25 ans, domicilié à Mouscron, rue de Menin, 22, passait près d'un bac rempli d'eau bouillante, quand soudain, par suite d'une glissade, il perdit l'équilibre et il tomba le bras droit dans le liquide brûlant.

L'ouvrier atteint de brûlures assez graves, à l'avant-bras, devra subir une incapacité de travail de quinze jours environ. M. le docteur Leduc lui a donné ses soins.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, samedi, il est arrivé aux Halles : marée, 150 kil. ; radis, 2.100 bottes ; asperges, 163 bottes ; laitues, 2.200 ; artichauts, 200 ; haricots, 20 kil. ; pois, 40 kil. ; fromages, 40 kilos.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine de MM. François Masurel frères, filateurs, rue de Wailly, une contre-dame, Marie Flament, âgée de 37 ans, demeurant rue de Lille, cour Réquillart, s'est fait des brûlures à la main et à l'avant-bras droit en voulant éteindre les becs d'une machine à gazer. Un repos de quinze jours lui a été prescrit.

— Au peignage de MM. Albert Malard et Cie, rue de Guisnes, un débourreur, Charles Roelstraete, 31 ans, domicilié au Risquons-Tout, s'est piqué le médius droit contre un chardon. L'incapacité de travail sera de huit jours.

— A la fabrique de M. Paul Desurmont, rue de Menin, une doubleuse, Zoé Decuyper, 22 ans, demeurant rue Fénelon, en tombant dans la cour de l'usine, s'est fait une hémarthrose au genou droit. Quinze jours de repos lui ont été ordonnés.

— A l'usine à gaz, un chef de fabrication, Léon Golaudin, 60 ans, demeurant rue de l'Union, 4, s'est blessé au genou droit en ouvrant une porte de générateur. L'ouvrier pourra continuer ses occupations.

MADAME Vve EMILE LEFEBVRE, cafetière « A LA BALANCE », a le plaisir de rappeler à ses clients qu'à partir du 5 mai, son café sera transféré « A LA NOUVELLE BALANCE », anc. café Charles, r. de Lille, 71. 5664

Coupons, tapis de table, velours, 50, r. de Paris.

12 portraits soignés avec prime 5 francs 6 pour 3 francs, 31, rue Desurmont, Tourcoing

MOUVAUX

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'AVRIL. — Dans le courant du mois d'avril, l'état-civil de Mouvaux a enregistré 16 naissances d'enfants vivants, dont 15 légitimes et 1 illégitime ; 5 mariages et 18 décès. — Les causes de la mortalité ont été signalées comme suit : diphtérie et croup, 1 ; tuberculose des poumons, 1 ; congestion, 1 ; bronchite aiguë, 5 ; pneumonie, 2 ; debilité et vice de conformation, 3 ; autres maladies, 3. — Dans le courant de ce même mois, il est mort 8 enfants de moins d'un an ; 4 de 1 à 19 ans ; 1 de 20 à 39 ans ; 5 de 60 ans et au-delà.

ACTE DE PROBITÉ. — Un jeune écolier de l'école communale de Mouvaux, Gustave Masquelin, a trouvé, près de la fabrique, une boîte contenant des boules de fil, qu'il a déposée au secrétariat de la mairie.

MARCQ-EN-BARŒUL

MARIAGE. — Samedi, à midi, a été célébré, au milieu d'une grande affluence, en l'église Saint-Vincent, le mariage de M. Désiré Dutoit, fils de M. Dutoit-Desprez, horticulteur à Armentières, et de Mlle Fernande Herbaux, fille de M. Herbaux-Daragon, médecin-vétérinaire à Marcq-en-Barœul. Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Norbert Herbaux, son frère, et Auguste Grolez, son oncle ; pour le marié, MM. Louis Houard, son beau-frère, et le lieutenant Dutoit, son frère. La bénédiction nuptiale a été donnée et la messe de mariage a été dite par M. l'abbé Dutoit, professeur de philosophie à Douai, frère du marié, qui a prononcé une allocution empreinte des sentiments les plus élevés. Au cours de la cérémonie, MM. René Goube et Maurice Gromer ont interprété, en véritables artistes, un « O Salutaris » et l' « Ave Verum » de Gounod.

RONCQ

INFRACTION AU RÈGLEMENT DE L'OCTROI. — Dans la matinée de samedi, le garde-champêtre Olivier a dressé contravention à la charge d'un boucher de Tourcoing, pour infraction au règlement de l'octroi. Le contrevenant a transigé pour une somme de 100 francs.

DANS NOTRE DERNIER NUMÉRO, nous avons annoncé que procès-verbal avait été dressé contre trois jeunes gens de Roncq, pour coups et blessures réciproques ; nous ajoutions que tous avaient subi plusieurs condamnations. On nous prie de dire que l'un d'eux, Emile Plets, n'a jamais été condamné. Dont acte.

QUESNOY-SUR-DEULE

DEULÉMONT

UNE NOYÉE AU HAMEAU DES ECLUSES. — Samedi après-midi, vers quatre heures, M. Auguste Fin, batelier, a retiré de la Deûle, le cadavre d'une femme paraissant âgée de 55 à 60 ans, et dont l'identité n'a pu être établie. M. le docteur Toffart, qui a constaté le décès, présume que le corps a séjourné une journée dans l'eau. Nous donnons ci-dessous le signalement de la noyée : Taille 1m62 environ, front large, nez et bouche moyens, menton et joues saillants, cheveux et sourcils grisonnants. Elle était vêtue de : un corsage et jupon en satin noir, un corsage et jupon en mérinos noir, sur ce dernier corsage une pièce est grossièrement appliquée dans le dos, deux autres jupons dont un en satinette et un en croisé gris, laine et coton, un tablier cotonnade bleu et blanc, une pélerine et un fichu en laine noire, un bonnet avec fond en forme réseau, une flanelle blanche marquée aux initiales P. F. Elle avait des chaussures en drap fourré sans talons, les semelles sont en mauvais état. Aux mains, une paire de mitaines en laine tricotée. Le corps a été transporté à l'hospice de Deûlémont. On ne sait s'il y a eu suicide ou accident.

WAMBRECHIES

UN ACCIDENT. — Samedi matin, vers neuf heures et demie, un camion chargé de balles d'étoupe a versé au hameau du Vent-de-Bise, à hauteur de la filature Vandenbosch et Cie. Au même moment, un vélocipédiste qui passait a reçu deux balles de 60 kilos sur la tête et a été blessé légèrement. Il a pu néanmoins remonter sur sa bicyclette qui, heureusement, se trouvait encore en bon état. Après une demi-heure de travail, la route était déblayée.

LE PAIN NORMAL FRANÇAIS

Nous avons appelé dernièrement l'attention de nos lecteurs sur un pain complet, dénommé « *PAIN NORMAL FRANÇAIS* », fabriqué avec une farine que l'on obtient par un nouveau procédé de mouture qui divise parfaitement tous les éléments du blé sans les *échauffer* ni les *altérer*.

Suivant l'appréciation d'un chimiste renommé, le Dr Lescœur, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lille, qui a analysé le « *PAIN NORMAL FRANÇAIS* », ce pain est la *réalisation d'un problème depuis longtemps à l'étude*.

Il ne faut donc pas confondre le « *PAIN NORMAL FRANÇAIS* », ni avec le pain Kneipp, ni avec les différents pains *bis* qui sous des dénominations différentes sont présentés au public comme des pains complets.

La farine qui sert à fabriquer le « *PAIN NORMAL FRANÇAIS* », est obtenue au moyen d'une machine breveté *qui n'a pas été et ne peut pas être imitée*. Elle broie le blé sans l'échauffer et c'est la raison pour laquelle le « *PAIN NORMAL FRANÇAIS* » a des qualités au point de vue de la digestibilité que ne possède aucun pain soi-disant complet.

Ceux qui veulent recourir au « *PAIN NORMAL FRANÇAIS* » doivent donc s'inquiéter des marques de garantie qui ont pour but d'empêcher toute confusion. Le pain a une forme rectangulaire, il porte les lettres *P. N. F.* et est entouré d'une bande avec cette inscription « *LE PAIN NORMAL FRANÇAIS* », siège social, 6, rue Saint-Jacques, Tourcoing.

Enfin, il est mis en vente à Tourcoing chez M. Pollet-Demarquette, rue Saint-Jacques, 5, et *dans aucune autre maison*.

Le pain est porté à domicile sur demande, à Tourcoing tous les jours, à Roubaix les mardi, jeudi et samedi.

On trouve le « *PAIN NORMAL FRANÇAIS* », à Lille, 92, rue Esquermoise : à Armentières, chez M. Cardon, pharmacien.

Toutes demandes de renseignements et correspondances doivent être adressées au siège social, 6, rue Saint-Jacques, Tourcoing. 5630

LES PREMIÈRES COMMUNIONS

LANNOY. — Les premières communions auront lieu jeudi prochain, jour de l'Ascension. Voici l'heure des offices religieux : à sept heures, grand'messe de communion ; à dix heures et demie, messe basse ; à trois heures, vêpres.

ASCQ. — La cérémonie de la première communion aura lieu aujourd'hui dimanche, à Ascq. Voici l'ordre dans lequel seront célébrés les différents exercices religieux :

Le matin, à six heures trois quarts, les premiers communiants se réuniront au presbytère d'où ils se rendront processionnellement à l'église. A sept heures, messe de communion avec chant de motets de circonstance. La grand'messe sera chantée à dix heures. Les vêpres seront célébrées à trois heures ; les premiers communiants, durant cet office, renouvelleront les vœux du baptême.

NOUVELLES RELIGIEUSES

LE MOIS DE MARIE A NOTRE-DAME DE LA MARLIÈRE. — Voici les offices qui seront célébrés à la chapelle de la Marlière, le dimanche 4 mai : messes à 5 h. 1/2, à 6 h. 1/2, à 7 h. 1/2, avec la Concorde de Roubaix ; allocution de M. l'abbé Declerck. A 8 h. 1/2, la Sainte-Famille de Roubaix ; allocution de M. l'abbé Lhermitte à 9 h. 1/2. Personnel des filatures Motte frères, de Tourcoing. A 10 h. 1/2, personnel de la filature Sion, de Tourcoing. — Le soir, offices à 3 h., 4 h. 1/2. A 5 heures, salut chanté par les Enfants de Marie et les Tertiaires de l'église Saint-Vincent de Paul de Wattrelos. Lundi, messes à 6 h., 7 h. et 8 heures.

TOURCOING. — Voici l'horaire des cérémonies de la semaine en l'église Notre-Dame de Lourdes :

Dimanche 4. — A dix heures, grand'messe avec sermon. — Pèlerinage de la Fraternité du Tiers-Ordre, de l'Association des Enfants de Marie et des Elèves de l'Ecole Dominicale. — Vêpres solennelles à trois heures ; les chants seront exécutés par la chorale du Cercle catholique de Wattrelos et l'allocution sera faite par M. l'abbé Lemaire, directeur de ce Cercle. — A six heures et demie, récitation du Rosaire et salut solennel pour les membres de l'Archiconfrérie et pour les malades et infirmes recommandés par les pèlerins.

Lundi 5. — A cinq heures et demie, messe de communion et de pèlerinage pour les Sœurs de la Présentation. A cet exercice, qui sera suivi de la procession pour les fruits de la terre, sont spécialement convoqués les habitants de la campagne.

Mardi 6. — A cinq heures et demie, messe de communion suivie de la procession pour les fruits de la terre.

Mercredi 7. — A cinq heures et demie, messe de communion suivie de la procession pour les fruits de la terre.

Jeudi 8. — Fête de l'Ascension. — A dix heures, grand'messe solennelle avec sermon par M. l'Aumônier du Pensionnat Saint-Michel ; la Fanfare prêtera son concours et les chants seront exécutés par la Chorale et les élèves du Pensionnat. — Vêpres à trois heures. — A quatre heures, salut solennel de pèlerinage pour l'Association de la Ste-Famille. Le sermon sera donné en flamand par M. l'abbé Deboudt, directeur, et les chants seront exécutés par la Chorale de l'Association. — A six heures et demie, récitation du Rosaire et Salut solennel pour les membres de l'Archiconfrérie et pour les malades et infirmes recommandés par les pèlerins.

Vendredi 9. — A cinq heures et demie, messe de communion à laquelle sont convoqués les habitants de la rue de Gand. — A huit heures, messe de pèlerinage par M. l'Aumônier du Pensionnat de Notre-Dame des Anges ; les chants seront exécutés par les élèves de ce Pensionnat et le sermon sera donné par M. l'Aumônier.

Samedi 10. — A cinq heures et demie, messe de communion et de pèlerinage pour les filles de la Sagesse. A cet exercice sont convoqués les habitants de la rue Montaigne.

LILLE

L'INTERDICTION DES MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES DU CULTE A LILLE. — On n'a pas oublié qu'au commencement de l'année dernière, M. Delory, maire de Lille, avait pris un arrêté interdisant toute manifestation extérieure du culte, notamment dans les cérémonies funèbres.

On sait aussi que plusieurs membres du clergé s'étaient vu dresser procès-verbal et que Mes Bataille et Delepoulle, leurs défenseurs s'étaient pourvus devant le Conseil d'Etat pour excès de pouvoir. Depuis ce temps, plusieurs sursis leur avaient été accordés.

L'affaire est venue, samedi matin, pour la troisième fois, devant M. Lancien, juge de paix. Mes Bataille et Delepoulle représentaient les contrevenants. Comme le Conseil d'Etat n'a pas encore rendu son arrêt, M. Lancien a renvoyé l'affaire à une date indéterminée.

UN ENFANT GRIÈVEMENT BLESSÉ. — Des enfants jouaient samedi, vers une heure, sur un manège de chevaux de bois installé place des Reigneaux. Soudain, le jeune Lucien Stenschow, âgé de six ans, dont les parents, d'origine russe, habitent rue du Bourdeau, 17, sortit en courant et alla se jeter entre les pieds du cheval de M. Janssens, marchand de lorure, square Ruault, 10.

Le petit garçon reçut au sommet de la tête un formidable coup et eut le crâne fracturé. La blessure est profonde de quatre centimètres environ. Le malheureux bambin a été transporté dans un état désespéré à l'hôpital Saint-Sauveur.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HUSSE-FOUVEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François HUSSE, décédé à Roubaix, le 2 mai 1902, dans sa 69e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 5 courant, à neuf heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à six heures et demie. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Sept-Ponts, 45.

Les amis et connaissances de la famille DE GANDT-LEQUENNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Veuve Charles DE GANDT, née Sylvie-Joseph LEQUENNE, pieusement décédée à Roubaix, le 3 mai 1902, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 5 courant, à huit heures et demie, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à cinq heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mardi 6 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 287.

Les amis et connaissances de la famille LEROUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Elvina-Catherine LEROUX, membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, de la Confrérie du Saint-Sacrement et de l'Association de St-François-de-Sales, pieusement décédée à Roubaix, le 2 mai 1902, dans sa soixante-septième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 5 mai 1902, à huit heures ; aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à cinq heures trois quarts, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Antoine, 40ter.

Les amis et connaissances de la famille DECONINCK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Louise-Clémence DECONINCK, décédée à Roubaix, le 1er mai 1902, dans sa soixante-dixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 4 courant, à huit heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 5 dudit mois, à neuf heures trois-quarts, en l'église Notre-Dame, sa paroisse. Les Vigiles seront chantées le même jour, à cinq heures et demie. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Rondelle, 7, à neuf heures et demie.

Les amis et connaissances de la famille FLORIN-HERMANS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame veuve Charles FLORIN, née Flore HERMANS, décédée à Croix, le 2 mai 1902, dans sa cinquante-septième année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 5 courant, à onze heures, en l'église Saint-Martin, à Croix, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de Roubaix, pour y être inhumé. Les Vigiles seront chantées le même jour, à sept heures du matin. — L'assemblée à la maison mortuaire, 42 bis, Grande-Rue, à Croix, à dix heures trois-quarts.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 mai 1902, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Constantin BRULOIS, quincaillier, membre titulaire de la Société des Voyageurs et Employés de Lille et du Département du Nord, époux de Dame Eugénie VANDENAS, décédé à Roubaix, le 30 mars 1902, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 mai 1902, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Julien PATTYN, époux de Dame Zoé DERVILLE, décédé à Roubaix, le 2 mai 1901, à l'âge de 44 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.

Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. — Téléphone 627.

CONSULTATIONS pour Maladies des Femmes et des enfants par Madame BERNSON, Docteur en Médecine, tous les Mardis et Samedis, de 4 h. à 5 h. 1/2, à l'*Hôtel Ferrotte*, ROUBAIX. 4423

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 3 mai 1902

UN MARI BRUTAL. — Alois Boxcen, 24 ans, journalier, demeurant à Roncq, rue de Bousbecques, rangée des Trois-Rois, bat quotidiennement son épouse, née Marie Lagausse, fileuse. Dernièrement, la malheureuse fut victime d'un accident à son usine ; cela n'empêcha pas son mari de continuer ses brutalités. Dimanche dernier, étant sous l'empire de l'ivresse, il chercha sa femme, brandissant un couteau, déclarant qu'il allait la tuer. Il la rencontra, se jeta sur elle, la frappa à coups de poing et de pied, la traîna à terre par les cheveux. Marie Lagausse fut grièvement blessée et le médecin évalue à douze jours l'incapacité de travail qu'elle subira. Aujourd'hui elle quitte le domicile de son mari qui a été arrêté et dont elle a besoin pour vivre avec ses enfants. Le Tribunal, ayant égard à cette situation et aux regrets exprimés par le mari, condamne Alois Boxcen à trois mois de prison, mais lui accorde la loi Bérenger.

L'IVRESSE. — Dans l'après-midi de mardi, vers une heure, un sieur Charles Thorfs, 30 ans, ouvrier de ferme à Wasquehal, se prit de querelle à l'estaminet Dekeyser, rue de la Gare, avec le cabaretier : en paiement de ses boissons, il avait remis 1 franc et prétendait en avoir donné deux : l'ivresse lui faisait voir double. Thorfs cogna sur M. Dekeyser : le garde Selosse accourut pour rétablir l'ordre. L'individu se rebella violemment et, dans ses efforts, fendit un carreau. Le Tribunal déclare que fendre un carreau n'est pas un bris de clôture ; mais il retient les délits de coups, rébellion et outrages qui valent à Thorfs dix jours de prison avec sursis.

LA FRAUDE. — Deux fraudeurs qui introduisaient de Belgique 28 kil. de café, d'une valeur de 84 francs, à Willems, le 29 avril, vers onze heures du soir, comparaissent pour fraude ; l'un, Richard Rogier, 26 ans, pei-

---

FEUILLETON DU 5 MAI 1902 N° 102

LE CRIME D'ASNIÈRES

par Xavier de Montépin

— Ça, je l'ignore... — Du reste, avant une heure, vous le saurez.

— Cette enfant porte-t-elle véritablement le nom de *Jannine ?*

— Jamais de la vie !! elle s'appelle *Andrée* et c'est la fille du comte de Noël.

— La fille du comte de Noël... — répéta James avec effarement.

— Oui... un particulier du plus grand monde, et richissime... — Il est mort de douleur en retrouvant mademoiselle Andrée folle...

— Mon Dieu !! mon Dieu !!... et de ce malheur aussi je suis responsable !! — Mais quel démon s'acharnait donc à la perte de cette enfant ?

— Pauline Varroy...

— Pour quelle cause ? — Dans quel but ?

— Je vais vous l'apprendre...

Et Octave Buisson raconta, relativement à la vengeance de l'institutrice et à ses suites, tout ce que nos lecteurs savent déjà.

— J'ai été coupable, monsieur, bien coupable ! — dit-il d'un ton hypocrite en achevant son récit, — mais je vous aiderai à réparer le mal dont j'ai été complice, et vous me pardonnerez.

— Je vous pardonne dès à présent, car je suis plus coupable que vous... — répliqua James Brown. — Mon premier crime a été d'éveiller la cupidité de ces femmes en offrant de grosses sommes pour satisfaire un caprice... — il s'agit à présent de racheter le passé maudit ! — Retrouvons Andrée de Noël ! C'est à l'hospice de Charenton que vous l'avez conduite ?

— Oui, monsieur...

— Et depuis votre sortie de l'asile, vous n'avez point entendu parler d'elle ?...

— Jamais...

— Si elle était morte, cependant... — fit l'Américain avec un geste d'épouvante.

— Pourquoi serait-elle morte ? — Elle avait perdu la raison, mais sa vie ne paraissait point menacée.

— Mademoiselle de Noël, outre son père, devait avoir une famille...

— Un frère... — m'a dit Pauline Varroy.

— Ce frère s'est inquiété certainement de sa sœur, — reprit l'Américain. — Puisqu'il est riche il a dû la mettre entre les mains de spécialistes qui l'auront guérie... — L'espoir me reste encore...

James frappa sur un timbre, et au valet de chambre qui se présenta donna l'ordre de faire atteler...

— Allons, — pensait Octave Buisson, — je crois que je tiens la fortune !!

Vingt minutes plus tard, le coupé de l'Américain conduisait les deux hommes à Charenton.

L'aide-pharmacien se demandait quelle allait être sa contenance en face des gens avec lesquels il avait vécu jadis, mais il se dit que James Brown n'avait aucun intérêt à le perdre, et, tout en questionnant, aurait soin de ne point le compromettre.

Ce fut lui-même qui sonna à la porte de l'asile.

Les deux hommes entrèrent et le concierge reconnut Octave.

— Ah ! bah ! monsieur Buisson, c'est vous !! — s'écria-t-il, — je croyais que vous ne reviendriez jamais ici !! — Qu'est-ce qu'il y a pour votre service ?

Octave répondit, en désignant son compagnon :

— Nous désirons, monsieur et moi, parler à monsieur le directeur.

— Il est justement dans son cabinet. — Vous connaissez les êtres. — Faites-vous annoncer par le gardien de bureau...

Octave et James prirent le chemin du cabinet directorial dans lequel ils furent introduits presque auss